



PARTENARIAT GROUPE OCP SA MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE





SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE

COUVERTURES D'ASSISTANCE EN FAVEUR DU PERSONNEL DU GROUPE OCP 8

PRINCIPALES EXCLUSIONS ET LIMITATIONS DE GARANTIES
13

QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?





LEADER DE L'ASSISTANCE AU MAROC



MISSION ET CHAMPS D'INTERVENTION



Présentation

- Filiale du Groupe Banque Populaire qui détient 80% du Capital
- Date de création : 1976
- Société d'assurance spécialisée en assistance régie par la loi 17/99



Mission

Offrir des solutions d'assistance adaptées aux besoins de nos clients.

Ces solutions sont dispensées dans le monde entier par un réseau de prestataires experts et qualifiés.

1

Assistance Sanitaire et Médicale



Assistance en cas de décès



Assistance Technique



Assistance Juridique

- Transport sanitaire au Maroc et à l'étranger Visite médicale à
- Visite médicale à domicile
- Caution d'admission dans un centre
- hospitalier Frais médicaux à MARGOC AMÉÉTRANGER

- Formalités administratives et rapatriement de corps
- Inhumation sur place
- Participation aux frais funéraires
- ...

- Remorquage du véhicule et transport des passagers
- Véhicule de remplacement
- Rapatriement de véhicule
- .

- Avance de caution pénale
- Prise en charges des honoraires d'avocat

MISSION ET CHAMPS D'INTERVENTION

DEUX PLATEFORMES D'ASSISTANCE



- MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE
- Plate-forme d'assistance basée au Siège social à Casablanca au Maroc



- MULTI-ASSISTANCE INTERNATIONALE
- Plate-forme d'Assistance basée à Paris

MEMBRE DE L'INTERNATIONAL ASSISTANCE GROUP - IAG (32 MEMBRES SUR LES 5 CONTINENTS – 53 CENTRES D'APPELS)



- 2,7 Millions d'assurés
- 314 Millions DH de chiffre d'affaires
- 49 % de Part de marché
- 120 collaborateurs

NOS ATOUTS

- Intervention immédiate en cas de sinistre.
- Couverture internationale grâce à notre adhésion à International Assistance Group, et gestion maîtrisée du réseau des prestataires au Maroc et à l'étranger.
- Équipe formée et sensibilisée en permanence au métier de l'Assistance : accueil, écoute, compréhension, réconfort psychologique, professionnalisme, etc...
- Système d'enregistrement des appels



QUELQUES PARTENAIRES DE REFERENCE











































COUVERTURES D'ASSISTANCE EN FAVEUR DU PERSONNEL DU GROUPE OCP SA APERÇU DES GARANTIES



COUVERTURE AU MAROC

AVEC EXTENSION À L'ÉTRANGER POUR LE PERSONNEL TAMCA & PHC

BENEFICIAIRES

Salar Salar

- L'Assuré
 - ✓ Salarié en activité (célibataire ou chef de famille)
- Le conjoint
- Leurs enfants mineurs, célibataires, légalement à charge :
 - √ de moins de 21 ans
 - ✓ ou ayant au plus 25 ans et étudiant au Maroc





EN CAS DE BLESSURE OU DE MALADIE SUBITE

Transport sanitaire urbain

Transport sanitaire interurbain, si la pathologie de l'Assuré le nécessite

- ✓ Ambulance simple ou médicalisée,
- ✓ Avion de lignes régulières en place assise,
- ✓ Avion de lignes régulières en civière,
- ✓ Avion sanitaire spécial.

Retour du bénéficiaire au domicile

Avance de Caution d'Admission dans un établissement hospitalier au Maroc à hauteur de 15.000 DH





EN CAS DE DÉCÈS Prise en charge des Formalités administratives

Transport du corps du bénéficiaire, du lieu de décès au lieu d'inhumation au Maroc

Versement d'une dotation-obsèques en cas de décès de l'Agent OCP





DIVERS (PERSONNEL TAMCA & PHC)

Assistance technique au véhicule

Assistance juridique







PRINCIPALES EXCLUSIONS ET LIMITATIONS DE GARANTIES



PRINCIPALES EXCLUSIONS ET LIMITATIONS DE GARANTIES

- √ Tous les états pathologiques tels que les maladies ou blessures préexistantes connues ou diagnostiquées précédant toute demande
- ✓ Les transports répétitifs concernant la même pathologie; en cas de maladie nécessitant des transports répétitifs, seul le 1^{er} transport est garanti.
- ✓ les frais médicaux engagés au Maroc, même si ceux-ci sont consécutifs à une maladie ou un accident survenu à l'étranger.
- ✓ Les états de grossesses et de maternités et les maladies congénitales ainsi que leurs conséquences.
- ✓ Les frais médicaux à l'étranger inférieurs à 1000 DHS.
- ✓ Les frais de soins dentaires à l'étranger supérieur à 800 DHS.
- ✓ Les états dépressifs, maladies mentales et conséquences de traitements neuropsychiatriques.
- ✓ La prise en charge du transport de bébés mort-nés.
- ✓ L'exhumation et le transport d'un corps déjà inhumé.
- ✓ Les indemnités de quelque nature que ce soit.



MAI ne peut en aucun cas se substituer aux organismes de secours d'urgence (protection civile, prévention routière, police, gendarmerie, pompiers ou autres)

QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

Appeler M Al systématiquement pour déclarer le sinistre

Appeler:

le 05 22 30 30 30 au Maróc le + 33 1 45 81 16 16 à l'étranger

au plus tard dans les 5 jours à compter de la date de survenance du sinistre

- **24h/24 et 7j/7** Communiquer les informations nécessaires :
 - ✓ Nom et Prénom
 - ✓ Organisme Souscripteur : OCP
 - ✓ ENTITE DE RATTACHEMENT
 - ✓ Matricule
 - ✓ Nature de la demande







MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE

GROUPE BANQUE POPULAIRE

Siège Social: 25, Angle Boulevard Rachidi et rue Al Farabi - Casablanca - Tél.: 212 (0) 5 22 54 30 30 - Fax: 212 (0) 5 22 31 62 40

MERCI DE VOTRE CONFIANCE

Parce que l'humain est precieux